

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 18 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents:	Madame la maire Nathalie Ross Messieurs les conseillers Jean-Sébastien Naud Christian Bernard Oyourou Luc Gilbert Hervé Gaudreault
Sont absents :	Messieurs les conseillers Martin Simard François Maltais
Est également présente : Madame Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière	

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;⁽⁴⁴⁹⁴⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023;⁽⁴⁴⁹⁵⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023;⁽⁴⁴⁹⁶⁾
5. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023;⁽⁴⁴⁹⁷⁾
6. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 6.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 6.2. Suivi des grands dossiers;
 - 6.3. Prochaine séance;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 8.1. Autorisation à établir une entente d'utilisation et de droit de passage pour la glissade municipale empiétant sur un lot privé;⁽⁴⁴⁹⁸⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 9.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de novembre 2023;⁽⁴⁴⁹⁹⁾
 - 9.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de novembre 2023;⁽⁴⁵⁰⁰⁾
 - 9.3. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de novembre 2023;⁽⁴⁵⁰¹⁾
10. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 10.1. TECQ-2019-2024 – Programmation des travaux version n° 4;⁽⁴⁵⁰²⁾
 - 10.2. Offre de services – Mandat du service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024;⁽⁴⁵⁰³⁾

11. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 11.1. Adoption du Règlement n° 2023-179 modifiant le règlement n° 2018-124 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme; ⁽⁴⁵⁰⁴⁾
 - 11.2. Achat du Compte ArcGIS Online et carte interactive municipale; ⁽⁴⁵⁰⁵⁾
 12. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
 13. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 14. DOSSIERS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 14.1. Demande de subvention pour l'acquisition de radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR); ⁽⁴⁵⁰⁶⁾
 - 14.2. Dépôt d'une demande de contribution salariale à Service Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche d'étudiants au Camping Bon-Désir, au Kiosque d'information touristique et à la Municipalité des Bergeronnes; ⁽⁴⁵⁰⁷⁾
 15. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
 16. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE;
 17. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :
 - 17.1. Journal Haute-Côte-Nord – Proposition d'entente publicitaire 2024; ⁽⁴⁵⁰⁸⁾
 18. CORRESPONDANCE;
 19. AFFAIRES NOUVELLES;
 20. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 21. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

23-12-4494

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

23-12-4495

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

23-12-4496 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

23-12-4497 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

*Le conseiller Jean-Sébastien Naud arrive à 19 h 10.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire du 15 janvier 2024 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

23-12-4498 Autorisation à établir une entente d'utilisation et de droit passage pour la glissade municipale empiétant sur un lot privé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire une glissade en arrière du bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QU'une partie de celle-ci empiète sur un lot privé;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties d'établir une entente d'utilisation et de droit de passage avec le propriétaire du lot 4 343 162 du cadastre du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le propriétaire du lot 4 343 162 accorde en faveur de la Municipalité, ses employés et bénévoles ainsi qu'aux tiers, un droit d'usage et de passage sur le lot 4 343 162 pour l'utilisation de la glissoire ainsi que tout entretien et aménagement temporaire nécessaires à une telle exploitation;

QUE madame le maire, Nathalie Ross, ainsi que la directrice générale, Nicole Maltais, soient dûment autorisées à convenir des conditions et modalités de l'entente et de signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

23-12-4499 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de novembre 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 139 343,98 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2023:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 139 343,98 \$.

23-12-4500 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de novembre 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 479,20 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2023:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 2 479,20 \$.

23-12-4501 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de novembre 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 5 691,42 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2023 :

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 5 691,42 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

23-12-4502

TECQ-2019-2024 – Programmation des travaux version n° 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité des Bergeronnes approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité des Bergeronnes atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

23-12-4503

Offre de services – Mandat du service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024

CONSIDÉRANT la contribution financière du gouvernement dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une programmation afin que soient utilisés les montants alloués;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE mandater Laurence Bouchard du service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités pour effectuer la programmation selon les priorités établies dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

23-12-4504

Adoption du Règlement n° 2023-179 modifiant le règlement n° 2018-124 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est actuellement composé de trois (3) membres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal des Bergeronnes désire augmenter le nombre de membres à cinq (5) ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 20 novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT N° 2023-179

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 2018-124 RELATIF À LA
CONSTITUTION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

1.1 Modification

Le présent règlement modifie, à toutes fins que de droits, le Règlement relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme n° 2018-124 afin de faire passer le nombre de membres du comité consultatif de trois (3) à cinq (5).

ARTICLE 2. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

« Modification du nombre de membres pouvant composer le comité consultatif d'urbanisme »

L'article 2 « Composition du comité consultatif » suivant :

« Le comité consultatif d'urbanisme se compose de 3 membres, soit 1 membre du conseil nommé par le conseil et 2 membres déterminés et choisis par le conseil parmi les résidents du territoire de la municipalité. »

Est remplacé par le texte suivant :

« Le comité consultatif d'urbanisme se compose de 5 membres, soit 1 membre du conseil nommé par le conseil et 4 membres déterminés et choisis par le conseil parmi les résidents du territoire de la municipalité. »

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 18^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023

23-12-4505

Achat du Compte ArcGIS Online et carte interactive municipale

CONSIDÉRANT QUE le service de géomatique de la MRC a développé un outil : une carte interactive en ligne accessible via un nom d'utilisateur et un mot de passe;

CONSIDÉRANT QUE cet outil vise à faciliter le transfert de données entre la MRC et la Municipalité, selon les besoins;

CONSIDÉRANT QU'il permet de visualiser les données géographiques de manière dynamique et interactive, ce qui simplifie leur compréhension et leur analyse;

CONSIDÉRANT QU'il offre la possibilité de créer des cartes personnalisées en fonction des besoins et des intérêts de la Municipalité, en intégrant des informations provenant de diverses sources (MRC, ministères, organismes, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la carte peut inclure toutes les informations pertinentes, telles que les zones humides, les plans de zonage, le réseau d'aqueduc, les bornes-fontaines, les terrains vacants, etc. (Par exemple, à la demande de la Municipalité, une carte a été élaborée pour localiser les sites archéologiques);

CONSIDÉRANT QU'il permet de partager les cartes en ligne avec différents acteurs (citoyens, employés, élus, partenaires, etc.), ce qui favorise la collaboration et la communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise actuellement une version temporaire de ce service;

CONSIDÉRANT QUE cette carte s'avère particulièrement pratique pour le travail d'urbanisme, qui est de plus en plus effectué à distance;

CONSIDÉRANT QU'elle présente un grand potentiel pour les travaux publics; la création de nouvelles couches d'information faciliterait la gestion des actifs et l'élaboration d'un répertoire des infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'achat du Compte ArcGIS Online et carte interactive municipale au montant de 406,50 \$, taxes applicables en sus.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

23-12-4506

Demande de subvention pour l'acquisition de radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 27 366,55 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 21 892,92 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR M. M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil la Municipalité des Bergeronnes autorise la présentation d'une demande d'aide financière;

QUE la part de la Municipalité soit de 5 473,63 \$;

QUE le conseil confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil certifie que la directrice générale, Nicole Maltais, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

23-12-4507

Dépôt d'une demande de contribution salariale à Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'étudiants au Camping Bon-Désir, au Kiosque d'information touristique et à la Municipalité des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite faire l'embauche de plusieurs étudiants pendant la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QU'une contribution salariale favoriserait les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada peut apporter une contribution salariale allant jusqu'à 50 % du taux-horaire minimal (15,40 \$ à partir du 1^{er} avril 2024);

CONSIDÉRANT QUE 4 postes étudiants sont à pourvoir :

- 1 préposé à l'accueil du camping;
- 1 préposé à l'entretien général aux travaux publics
- 2 conseillers en séjour au Kiosque d'information touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de contribution salariale à Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'étudiants lors de la prochaine saison estivale;

QUE le conseil municipal s'engage à assumer la différence des coûts ainsi que les charges salariales ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Nicole Maltais, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ

23-12-4508

Journal Haute-Côte-Nord – Proposition d'entente publicitaire 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offre de gré à gré pour une proposition d'entente publicitaire pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra de réduire les coûts de publication, tout en donnant une certaine latitude au niveau de la gestion du volume publicitaire et ainsi publiciser les activités et informations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition exclut les avis publics, offres d'emplois et est valide pour une période de douze mois;

CONSIDÉRANT QUE le Journal Haute-Côte-Nord a soumis trois options;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition d'entente publicitaire numéro 1 du Journal Haute-Côte-Nord à raison de six (6) pages pleines et six (6) demi-pages pour un total de 5 340 \$, taxes applicables en sus.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 35.

Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».